



## Consultation de la liste des mouvements

- Conformément aux articles R13 et L.20-I du code électoral, la liste des inscriptions et radiations intervenues depuis le 27 novembre 2025 est consultable par **les électeurs** au service élections de la Mairie de Saône pour une durée de 7 jours à compter du lundi 23 février 2026.

Pour affichage le 23 février 2026 et  
publié sur le site de la ville,

Benoît VUILLEMIN,  
Maire de Saône,  
Vice-président de Grand Besançon Métropole